

## DEMANDE D'AGRÉMENT D'UN CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS

Centre de formation de conducteurs de VTC

Centre de formation de conducteurs de taxis

Centre de formation de conducteurs de VMDTR

*La demande d'agrément doit être déposée par le représentant légal du centre de formation*

Première demande

Renouvellement

Modification

S'il s'agit d'un renouvellement ou d'une modification, numéro d'agrément : .....

### LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom de famille : ..... Nom d'usage : .....

Prénoms : ..... (au complet, dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le ..... à ..... Département : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : .....

Tél. port. : ..... Courriel .....@.....

### L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Nom de l'établissement : .....

Statut juridique : ..... N° SIRET : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : .....

Adresse du local de formation .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel .....@.....

**LES VÉHICULES-ÉCOLE**

| MARQUE | MODÈLE | IMMATRICULATION |
|--------|--------|-----------------|
|        |        |                 |
|        |        |                 |
|        |        |                 |
|        |        |                 |
|        |        |                 |
|        |        |                 |

**LES FORMATEURS**

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : .....

| NOM / PRÉNOMS | MATIÈRE ENSEIGNÉE | QUALIFICATION(S) OU<br>DIPLOME(S) |
|---------------|-------------------|-----------------------------------|
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |
|               |                   |                                   |

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

Le

Signature

## Documents à joindre à la demande

Conformément à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et de voiture de transport avec chauffeur et à l'arrêté modifié du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi.

### - Le responsable et le centre de formation

- Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du responsable légal – Pour les étrangers, une photocopie recto-verso du titre de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ;
- Un extrait Kbis OU Lbis (s'il s'agit d'un établissement annexe) OU un récépissé de déclaration d'association ;
- Une copie des statuts ;
- Attestation d'assurance couvrant l'occupation de la salle de formation ;
- Contrat de location de la salle de formation ;
- PV de la commission de sécurité de la salle recevant du public ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ;
- Le règlement intérieur de l'organisme de formation ;
- Les conditions d'inscription à la formation ;
- Détail de la durée des formations (initiale, continue, mobilité et pratique) et des examens proposés ;
- L'état descriptif des locaux et des équipements pédagogiques adaptés à l'enseignement dispensé (plans, photos) ;

### - Les véhicules

- La police d'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers et aux personnes transportées ;
- La copie recto-verso des certificats d'immatriculation des véhicules ;
- Contrat de location si le(s) véhicule(s) est(sont) loué(s) ;
- Justificatif du respect des obligations en matière de contrôle technique ;
- Document justifiant l'installation d'un dispositif GPS fixe ou amovible ;
- Document justifiant de l'installation d'un dispositif de pédales double-commande ET doubles rétroviseurs intérieurs et latéraux ;

### - Les formateurs

- Copie de la pièce d'identité ;
- Copie du/des diplôme(s) ou justificatif de la qualification – cf Annexe précisant les qualifications ou diplômes requis pour l'enseignement des matières des formations initiales et continues (ci-après).



Le dossier complet est à retourner par courrier :

[Préfecture de l'Oise – Pôle Sécurité Routière 1 place de la préfecture 60 000 BEAUVAIS](#)

## ANNEXE

Qualifications ou diplômes requis pour l'enseignement des matières des formations initiales et continues

| MATIÈRES   | QUALIFICATIONS OU DIPLÔMES   |
|--|--|
| Réglementation du transport public particulier de personnes  | Titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi ou d'une carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur depuis plus de 5 an OU   |
| Sécurité routière  | TP ECSR (1)<br>BEPECASER (2)<br>CAPEC (3)  |
| Conduite pratique  | CAPP (4)<br>BSAT (5)<br>BAFM (6)   |
| Réglementation nationale de l'activité taxis   | Titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans OU<br>TP ECSR (1)<br>BEPECASER (2)<br>CAPEC (3)<br>CAPP (4)<br>BSAT (5)<br>BAFM (6)   |
| Réglementation nationale de l'activité de VTC  | Titulaire d'une carte professionnelle de conducteur VTC depuis plus de 5 ans OU<br>TP ECSR (1)<br>BEPECASER (2)<br>CAPEC (3)<br>CAPP (4)<br>BSAT (5)<br>BAFM (6)   |
| Gestion, règles générales et spécifiques aux activités de taxi et de voiture de transport avec chauffeur | Titre ou diplôme de gestion supérieur ou égal au niveau III  |
| Expression et compréhension en langue française  | Titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III   |
| Expression et compréhension en langue anglaise   | Titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III et un niveau de connaissance linguistiques au moins égal au niveau C du CERCL (7) ou une expérience professionnelle de deux ans fondée sur l'usage courant de la langue enseignée au cours des dix années précédant l'enseignement. |
| Connaissance du territoire et de la réglementation locale de l'activité de taxis                         | Titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans   |
| Développement commercial   | Titre ou diplôme en action et développement commercial, marketing supérieur ou égal au niveau III  |

- (1) Titre professionnel enseignant de la conduite et de la sécurité routière
- (2) Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière.
- (3) Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur.
- (4) Certificat d'aptitude professionnelle et pédagogique.
- (5) Brevet de spécialiste de l'armée de terre (BSAT), mention instruction élémentaire de conduite, ou les diplômes militaires reconnus équivalents à celui-ci par arrêté conjoint du ministre chargé des transports et du ministre de la défense
- (6) Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur.
- (7) Cadre européen commun de référence pour les langues